

Un conseil de la défense, formé du ministre de la Défense nationale, qui en est le président, du secrétaire parlementaire du ministre, du sous-ministre de la Défense nationale, du chef de l'état-major de la Défense, du vice-chef et du sous-chef de l'état-major, de la Défense, du sous-ministre adjoint (Politiques), et des chefs du Commandement Maritime, du Commandement de la Force mobile et du Commandement Aérien, se réunit selon les besoins pour discuter des questions de politique importantes et formuler des conseils à cet égard. Construction de défense Canada fait rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale.

Ministère de l'Emploi et de l'Immigration (Emploi et Immigration Canada). Ce ministère, créé en 1977, fournit des services à la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada.

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (Énergie, Mines et Ressources Canada). Le ministère a été créé en 1966 par la Loi sur l'organisation du gouvernement (SRC 1970, chap. E-6). Il compte trois secteurs. Le Secteur de l'énergie s'occupe de l'élaboration de plans et de politiques concernant toutes les formes d'énergie, y compris les sources d'énergie renouvelables et la conservation de l'énergie, de l'élaboration de programmes, de mesures législatives et d'ententes en vue de l'application de ces politiques, de l'orientation des études sur les sources et les besoins énergétiques, de l'exécution d'analyses économiques en profondeur, et de la coordination des services consultatifs. Une des principales tâches de ce secteur est la recherche et la formulation d'une politique nationale de l'énergie. Le Secteur de la politique minière recueille des données économiques sur les ressources non renouvelables à l'intention du gouvernement, de l'industrie et du public. Il élabore aussi des propositions de politique pour le gouvernement et l'industrie minière en vue d'assurer une production suffisante de minéraux pour répondre aux besoins du pays, à un coût raisonnable. Le Secteur des sciences et de la technologie comprend la Commission géologique du Canada, le Centre canadien de la technologie des minéraux et de l'énergie (CANMET), la Direction des levés et de la cartographie, la Direction de la physique du globe, le Centre canadien de télédétection et l'Étude du plateau continental polaire, tous s'occupant de recherche et d'information; le Bureau de recherche et de développement relatifs à l'énergie, qui coordonne l'activité fédérale de R-D concernant les politiques énergétiques; la Direction des explosifs, qui, aux termes de la Loi sur les explosifs, contrôle la production et la manipulation des explosifs; et le Centre canadien des données géoscientifiques.

L'Énergie Atomique du Canada, Ltée, l'Eldorado Nucléaire Ltée, l'Eldorado Aviation Ltée, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Office national de l'énergie, l'Uranium Canada Ltée, Petro-Canada, l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie et les commissions des frontières interprovinciales font rapport au Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le soutien administratif de la Commission de la frontière internationale est assuré par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, mais pour ce qui est des rapports qu'elle soumet au Parlement et de ses communications avec son homologue américain, elle relève du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Ministère de l'Environnement (Environnement Canada). Créé par une loi du Parlement en 1979, le ministère de l'Environnement assume la responsabilité essentielle du gouvernement fédéral pour ce qui est de combattre la pollution et d'assurer la gestion et l'exploitation adéquates des ressources renouvelables du Canada.

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) acquiert, traite et diffuse des informations sur la climatologie, la météorologie et les glaces. Il exploite un réseau national de communications visant à fournir des renseignements sur les conditions et les prévisions météorologiques, le climat et l'état des glaces à l'intention du grand public et pour les besoins de l'aviation, de la navigation maritime, de l'agriculture et d'autres fins spéciales. Il effectue également des recherches sur les conditions et les processus atmosphériques, la qualité de l'air et les systèmes d'observation et de prévision météorologiques. Il représente le Canada dans les milieux météorologiques internationaux.

Le Service de la protection de l'environnement (SPE) assure l'exécution des fonctions fédérales relativement à la protection de l'environnement et, au besoin, leur concrétisation dans des lois pertinentes. Il constitue le centre de liaison avec les organismes provinciaux et l'industrie en ce qui a trait à la protection de l'environnement. Il agit également comme intermédiaire entre d'autres ministères et organismes fédéraux et le public. Il élabore des règlements, des codes et des protocoles, de même que d'autres outils de protection et de contrôle, en vue d'assurer l'application des mesures législatives. Le Service s'occupe de la pollution de l'air et de l'eau, de la gestion des déchets (y compris le recyclage), de la contamination de l'environnement, de l'évaluation et du contrôle des incidences environnementales ainsi que des éco-urgences.

Les administrations publiques fédérale, provinciales et municipales se partagent la responsabilité de la surveillance de l'environnement. Le SPE collabore avec les provinces et les territoires, à qui on délègue parfois certaines responsabilités.

Le Service de la conservation de l'environnement (SCE) protège et met en valeur les ressources renouvelables comme l'eau, la faune, les terres et leurs écosystèmes, et il encourage l'utilisation judicieuse au profit des générations actuelles et futures sur le plan socio-économique. Il contribue à la recherche sur la gestion des ressources renouvelables, la protection contre les inondations, le contrôle de l'utilisation des terres, la protection des oiseaux migrateurs, la mesure des produits chimiques toxiques s'infiltrant dans l'environnement, et les incidences du transport à distance des polluants atmosphériques. Il effectue également des évaluations et des études de base dans le cadre du processus fédéral d'évaluation et d'examen des incidences environnementales.

Le Service canadien des forêts joue un rôle de chef de file dans l'industrie forestière en matière scientifique et technologique par l'intermédiaire de six centres régionaux et de deux instituts nationaux, favorise la mise en valeur des forêts par l'application de bons principes environnementaux, participe à des projets fédéraux-provinciaux de recherche et de renouvellement, et entretient des liens avec les organismes forestiers d'autres pays.

Le ministère coordonne les relations du gouvernement en matière d'environnement et de ressources avec les provinces et les autres pays. Le ministre est aidé d'un conseil consultatif